



BARÈME D'HONORAIRES AU 1^{er} JANVIER 2026

TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
< 30 000 €	12 %
De 30 000 à 50 000 €	9 %
De 50 001 à 100 000 €	7 %
De 100 001 à 350 000 €	6 %
A partir de 350 001 €	5 %

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire prévue au mandat.
Les honoraires à la charge du vendeur sont calculés sur le prix de mise en vente du bien.
Les honoraires à la charge de l'acquéreur sont calculés sur le prix perçu par le vendeur.

LOCATION

LOCATION VIDE / MEUBLÉE

10,09 € TTC* du m² de surface habitable comprenant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

3,03 € TTC* du m² de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

GESTION LOCATIVE

8,4 % TTC* sur le montant des encaissements

*Ces taux s'entendent TVA comprise au taux actuel de 20%